



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 JANVIER 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce onzième jour du mois
de janvier deux mille dix, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Diane Larouche
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents : M. le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Mme la greffière adjointe Ginette Audet
 M. le directeur des Services techniques Martin Careau

Onze personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009
4. Lecture du certificat d'enregistrement : Règlement numéro 1100-2009
5. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications PG Govern 2010
6. Demande de dérogation mineure : Usage en cour latérale / Me Martine Simard / 5, rue Alexandre-Peuvret
7. Demande de dérogation mineure : Usage en cour latérale / Anne Létourneau / 290, route Montcalm
8. Demande de dérogation mineure : Garage en cour latérale / Bernard Lebrun / 45, route de Duchesnay
9. Travaux de modernisation des usines de production d'eau potable – Phase 2
10. Surveillance des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable – Phase 2
11. Signature d'une entente avec Orléans-Express
12. Avis de motion : Règlement décrétant les travaux de réfection de la route de Fossambault Nord
13. Avis de motion : Amendement du règlement numéro 1026-2008
14. Remboursement des dépenses de petites caisses
15. Dépôt de la liste des chèques
16. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
17. Avis de motion : Amendement du règlement numéro 1100-2009



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

18. Autres sujets
19. Période de questions
20. Ajournement au 18 janvier 2010 à 19 h 30

LE 18 JANVIER 2010

21. Assemblée de consultation APR-1101-2009 / Zone 49-F
22. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
23. Lecture et adoption d'un avant-projet de règlement : Usages sur section commerciale rte de Fossambault
24. Engagement d'un(e) préposé(e) à l'accueil
25. Vente d'une partie de lot dans le parc industriel
26. Signature d'une entente avec Hôtel de Glace Québec-Canada Inc.
27. Signature d'un contrat de travail avec les pompiers à temps partiel
28. Vente d'une parcelle de lot : Terrain de l'ancien poste incendie
29. Projet de réfection de la route de Fossambault Nord
 - a. Amendement au protocole d'entente avec le MTQ
 - b. Avis de motion : Amendement du règlement numéro 1026-2008 (Honoraires professionnels)
 - c. Révision des honoraires professionnels
 - d. Avis de motion : Règlement décrétant les travaux de réfection de la route de Fossambault Nord
30. Signature d'une entente entre la Ville, le ministère des Transports et Gestag
31. Signature d'une entente pour le réaménagement de l'accès sud du IGA
32. Ouverture du chemin Tour-du-Lac Sud
33. Avis de motion : Règlement sur l'épandage 2010
34. Autres sujets
35. Période de questions
36. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de janvier est ouverte.

1-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout du point suivant : 18 a) Motion de félicitations

ADOPTÉE

2-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 14 décembre 2009, comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

3-2010 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN
ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS PG GOVERN**

ATTENDU le rapport de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 5 janvier 2010 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien aux applications de la suite financière PG Govern, du Gestionnaire municipal (urbanisme) et d'Activitek (loisirs) pour l'année 2010 comportant une dépense nette totale de 23 948,25 \$.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser l'implantation d'une thermopompe en cour latérale se trouvant à 1,3 mètre de la limite latérale alors que l'article 9.2 du règlement de zonage numéro 623-91 exige 1,5 mètre pour ce type d'ouvrage et ce, pour toutes les zones. La propriété concernée est située au 5 rue Alexandre-Peuvret, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

4-2010 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
5, ALEXANDRE-PEUVRET**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par Me Martine Simard, notaire, pour le 5 rue Alexandre-Peuvret, aux fins de régulariser l'implantation d'une thermopompe en cour latérale se trouvant à 1,3 mètre de la limite latérale alors que l'article 9.2 du règlement de zonage numéro 623-91 exige 1,5 mètre pour ce type d'ouvrage et ce, pour toutes les zones;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 12 novembre 2009;

ATTENDU que les voisins concernés ont déclaré qu'ils ne subissent aucun préjudice face à cette situation et qu'ils sont d'accord avec l'acceptation de cette demande;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée et de régulariser l'implantation d'une thermopompe en cour latérale se trouvant à 1,3 mètre de la limite latérale au 5 rue Alexandre-Peuvret, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure, afin de régulariser deux situations dérogatoires : premièrement, la construction d'un balcon au deuxième étage du garage incorporé à la résidence construit à une distance de 2,51 mètres de la ligne latérale au lieu de 4,0 mètres comme l'exige l'article 9.2 du règlement de zonage et deuxièmement, la situation d'une thermopompe installée à 1,07 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre comme l'exige l'article 9.2 du règlement de zonage.

La propriété concernée est située au 290, route Montcalm, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

5-2010

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
290, ROUTE MONTCALM

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par madame Anne Létourneau du 290, route Montcalm afin de régulariser deux situations dérogatoires : premièrement, la construction d'un balcon au deuxième étage du garage incorporé à la résidence construit à une distance de 2,51 mètres de la ligne latérale au lieu de 4,0 mètres comme l'exige l'article 9.2 du règlement de zonage et deuxièmement, la situation d'une thermopompe installée à 1,07 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre comme l'exige l'article 9.2 du règlement de zonage ;

ATTENDU que cette demande est rendue nécessaire suite à la confection d'un certificat de localisation préparé pour la vente de la propriété;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 21 octobre 2009;

ATTENDU que les voisins concernés ont déclaré qu'ils ne subissent aucun préjudice face à cette situation et qu'ils sont d'accord avec l'acceptation de cette demande;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée et de régulariser la construction d'un balcon au deuxième étage du garage incorporé à la résidence construit à une distance de 2,51 mètres de la ligne latérale, de même que la situation d'une thermopompe installée à 1,07 mètre de la ligne latérale, au 290, route Montcalm, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure, afin d'autoriser, au 45, route de Duchesnay, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, la construction d'un garage incorporé au bâtiment principal à une distance de 1,3 mètre de la ligne latérale au lieu de 2,0 mètres comme l'exige l'article 7.2.1.9 du règlement de zonage.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

6-2010

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
45, ROUTE DUCHESNAY

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Bernard Lebrun du 45, route de Duchesnay, afin d'autoriser la construction d'un garage incorporé au bâtiment principal à une distance de 1,3 mètre de la ligne latérale au lieu de 2,0 mètres comme l'exige l'article 7.2.1.9 du règlement de zonage;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 17 novembre 2009;

ATTENDU que les voisins concernés ont déclaré qu'ils ne subissent aucun préjudice face à cette situation et qu'ils sont d'accord avec l'acceptation de cette demande;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la dérogation mineure demandée et d'autoriser la construction d'un garage incorporé au bâtiment principal à une distance de 1,3 mètre de la ligne latérale, au 45, route de Duchesnay, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

7-2010

MODERNISATION DES USINES
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
GINGRAS ET P-4 – PHASE 2

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté le règlement numéro 1100-2009, pourvoyant à décréter la deuxième phase des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable situées sur la route Gingras (P1, P2, P3) et sur la route de Duchesnay (P4) et que ce règlement est entré en vigueur;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un entrepreneur pour procéder aux travaux de construction;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Tremblay, ingénieur de la firme Roche ltée dans sa correspondance datée du 31 août 2009;

ATTENDU que la réalisation de ce projet a été autorisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la compagnie Les Constructions Bé-Con inc., pour procéder à la phase 2 des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable situées sur la route Gingras (P1, P2, P3) et sur la route de Duchesnay (P4), le tout selon les détails de la soumission déposée le 28 août 2009. Cette deuxième phase des travaux sera composée des articles 2.5, 2.6, 2.7, 5.5, et 5.7 du bordereau de la phase 1 et des articles 7.0, 8.1, 8.2, 8.4, 8.5, 9.1, 9.2, 9.5, 9.6, 9.7, 10.0, 11.0, 12.0 et 13.0 du bordereau de la phase 2 pour un montant total de 872 580,19 \$, taxes incluses.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

Monsieur Jacques Marcotte, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le contrat.

La dépense est imputée au règlement numéro 1100-2009.

ADOPTÉE

8-2010

**MODERNISATION DES USINES
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PHASE 2**

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a mandaté, suite à un appel d'offres sur invitation, la firme Roche ltée pour produire les plans et devis et effectuer la surveillance du projet de modernisation des usines de production d'eau potable Gingras et P-4;

ATTENDU que le conseil a convenu de financer ce projet à même le programme de subvention des transferts de la taxe sur l'essence;

ATTENDU qu'en raison des sommes disponibles au programme de subvention, le conseil a convenu de réaliser ce projet en deux phases;

ATTENDU que ce changement occasionne une charge de travail supplémentaire pour la firme d'ingénierie;

ATTENDU que le montant des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux a été établi à 23 000 \$, taxes en sus, le tout comme démontré dans la correspondance transmise par monsieur Michel Tremblay, ingénieur de Roche ltée, en date du 23 juillet 2009;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a accordé un contrat à la compagnie Les Constructions Bé-Con inc., pour la réalisation de la phase 2 du projet de modernisation des usines de production d'eau potable Gingras et P-4;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser un budget supplémentaire de 23 000 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux de la phase 2 du projet de modernisation des usines de production d'eau potable Gingras et P-4. La dépense est imputée au règlement numéro 1100-2009.

ADOPTÉE

9-2010

ENTENTE AVEC ORLÉANS-EXPRESS

ATTENDU le projet d'entente de services relativement à un circuit d'entraînement où des techniques de conduite sur chaussée enneigée et de dérapage sur fond glacé seront enseignées;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier de l'entente susmentionnée.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION
DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection de la route de Fossambault Nord et autorisant un emprunt pour ce faire.

De façon générale, les travaux envisagés seront :

- Remplacement de la conduite d'aqueduc;
- Remplacement de la conduite d'égout sanitaire;
- Ajout d'un égout pluvial;
- Ajout d'un trottoir et d'une bordure du côté nord;
- Ajout d'une bordure de béton du côté sud;
- Reconstruction de la chaussée;
- Ajout d'aménagement paysager;
- Réaménagement de l'intersection avec la route de Duchesnay et ajout d'un égout pluvial sur une portion de cette dernière;
- Autres travaux connexes.

Le règlement prévoira également une contribution du ministère des Transports du Québec, ainsi que l'appropriation d'une subvention dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO).

AVIS DE MOTION
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1026-2008,
PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à amender le règlement numéro 1026-2008 décrétant l'engagement de professionnels.

10-2010

REMBOURSEMENT
DÉPENSES DE PETITES CAISSES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de décembre 2009 et de les rembourser pour un montant total de 80,09 \$.

ADOPTÉE

DEPOT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 décembre 2009, laquelle totalise 1 780 393,74 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

11-2010

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 8 janvier 2010,
laquelle totalise la somme de 133 660,13 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier
à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-2009**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une
séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à amender le règlement numéro
1100-2009 de façon à ajouter à l'article 7 l'alinéa suivant :

*Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du
service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de
remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera
ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention
lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.*

12-2010

MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations à monsieur Raynald
Houde pour sa nomination à titre de président du CLD de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

REPORT DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET 2010

Monsieur le maire Jacques Marcotte annonce à l'assemblée que la séance
extraordinaire pour adopter les prévisions budgétaires 2010 et le programme
triennal d'immobilisations est reporté au mardi 26 janvier 2010 à 19 h 30.

Un nouvel avis sera publié à cet effet et une circulaire sera mise à la poste pour
aviser les citoyens de cette modification.

Il est 20 h 28.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du
conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes
présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

13-2010

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 18 janvier 2010 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 47.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées
par résolution lors de la séance du 11 janvier 2010.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier